

COMMUNE
DE
REMBERCOURT-SOMMAISNE



INFORMATIONS COMMUNALES

Cher(e)s habitant(e)s, Vous trouverez ci-dessous les dernières nouvelles de votre commune ainsi qu'un rappel des règles de bon sens et de savoir vivre indispensables dans nos petits villages.

Le Conseil Municipal vous annonce la création du site internet de la commune. Vous y retrouverez toutes les informations pratiques et les liens vers les autres sites de la Codecom, SMGG et autres services.

Les comptes-rendus des conseils municipaux et les différents événements qui rythment la vie de la commune. Lien à ajouter à vos favoris :

<http://www.cmremembercourt.e-monsite.com/>



L'Établissement Français du Sang organise avec le soutien de l'amicale bénévole locale une collecte de sang le Mardi 04 mai 2021 de 16h30 à 19h30 à la salle des fêtes de REMBERCOURT.

Venez donner un peu de votre personne et de votre temps.

Le Conseil Municipal de REMBERCOURT rappelle à tous ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale de la commune que la démarche peut se faire par internet via :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Les votes par procuration sont également possibles via internet, une préinscription est à faire sur :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>



QUELQUES RÈGLES DE BONNES PRATIQUES



Nous rappelons à tous les usagers des lieux communaux et autres lieux de promenade que ceux-ci doivent rester propres et en bon état pour le plaisir et la sécurité des usagers, des poubelles sont mises à votre disposition.

Les utilisateurs de tondeuses et autres appareils à moteur sont tenus de respecter les horaires pour éviter les nuisances sonores. Autorisation notamment pour le dimanche de 10 à 12 H.

Nos amis les bêtes ont besoin de promenade mais il est demandé aux propriétaires de ne pas les laisser divaguer seuls dans les rues :
Ils pourraient être victimes d'un accident de circulation et pourraient éventuellement effrayer les habitants.



Il est rappelé à tous les habitants que l'incinération de tout type de déchets même vert à l'air libre est **interdit** : *Vous risquez jusqu'à 450€ d'amende.*

Vos impôts financent des déchetteries qui vous accueillent pour collecter vos déchets. Vous trouverez les horaires et lieux sur le site de la commune ou directement auprès de votre Codecom.

Sans parler du risque d'incendie et des nuisances causées par les fumées.

Merci à tous les usagers de la route de respecter les limitations de vitesse dans notre commune et ailleurs, pensez aux petits et grands qui aiment se promener mais aussi à vos points volatiles.
Evitons de dégrader davantage l'état de nos routes communales !



Nous en profitons également pour vous rappeler que nous sommes encore TOUS soumis à un « COUVRE-FEU » sanitaire, aussi nous vous demandons d'en respecter les règles :

Amende de 135€ et jusqu'à 3750€ en cas de récidive.

PAS DE DÉPLACEMENT DE 19H à 6H
(sauf dérogation)
EVITER LES RASSEMBLEMENTS.

LE VIRUS CIRCULE TOUJOURS, PROTÉGEONS NOUS